



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2018, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par M. Mickaël LOIRAT en vue d'exploiter un élevage de volailles situé sur la commune de BOUFFRYS, sera ouverte à la mairie de BOUFFRYS, du **vendredi 16 novembre 2018 à 9 h 00 au mardi 18 décembre 2018 inclus à 12 h 30**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, le plan d'épandage et l'avis de l'autorité environnementale :

- sera déposé à la mairie de BOUFFRYS, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- sera également déposé dans les mairies suivantes, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci :

■ pour le département de Loir-et-Cher : Boursay, La Chapelle Vicomtesse, Chauvigny du Perche, Droué, Fontaine Raoul, La Fontenelle, Le Poislay et Ruan sur Eggonne ;

■ pour le département d'Eure-et-Loir : Cloyes-les-Trois-Rivières (Saint-Hilaire-sur-Yenne).

Une version dématérialisée de ces dossiers sera également mise à la disposition du public en mairie de BOUFFRYS.

Monsieur Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de BOUFFRYS :

- le **vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h30** ,
- le **mardi 27 novembre 2018 de 9h00 à 12h30** ,
- le **vendredi 7 décembre 2018 de 9h00 à 12h30**,
- le **mardi 11 décembre 2018 de 9h00 à 12h30**,
- le **mardi 18 décembre 2018 de 9h00 à 12h30 (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de BOUFFRYS, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Mickaël LOIRAT (tél : 02 18 10 46 87).

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de BOUFFRYS et à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Le dossier comprenant les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers, l'étude d'impact, le plan d'épandage ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher pendant la même période.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.